



DECLARATION LIMINAIRE

Près d'un an après notre dernier Comité Social d'Administration, une question demeure, toujours sans réponse concrète : combien de temps encore notre établissement pourra-t-il fonctionner avec un déficit d'effectifs aussi important à tous les niveaux ?

Depuis trop longtemps, le Centre de détention de Val-de-Reuil évolue avec un sous-effectif fluctuant d'environ vingt-cinq surveillants. Ce chiffre n'est pas une statistique. Il est devenu le quotidien des agents. Il est la réalité des plannings, des postes découverts, des heures supplémentaires, des rappels sur repos et de l'épuisement progressif des personnels.

Pourtant, trop souvent, le discours institutionnel inverse les responsabilités.

Les rappels sur repos seraient la conséquence de l'absentéisme. Cette présentation des faits est inexacte.

Les rappels sur repos ne sont pas la conséquence de l'absentéisme. Ils sont avant tout la conséquence d'un sous-effectif constant qui ne permet plus d'absorber le moindre aléa. Dans un établissement correctement dimensionné, une absence reste un événement de gestion. Dans un établissement déjà amputé de vingt-cinq agents, elle devient une crise !

La nuance est fondamentale.

Nous refusons que les personnels portent seuls la responsabilité d'une organisation devenue incapable d'encaisser les contraintes normales de fonctionnement.

Cette réalité dépasse aujourd'hui largement le seul corps de surveillance, le service technique en est l'exemple le plus frappant.

Comment avons-nous pu en arriver à laisser un établissement de cette importance reposer sur seulement trois agents techniques ?

Chaque jour, ces collègues assurent, avec un professionnalisme remarquable, la maintenance d'une structure vieillissante qui subit les effets du temps, du manque d'investissements et des restrictions budgétaires successives. Ils sont confrontés à une charge de travail devenue disproportionnée, à des urgences permanentes et à une pression constante.

Au-delà de la dégradation du patrimoine immobilier, c'est désormais leur santé physique et leur santé morale qui sont directement mises à l'épreuve.

Nous ne pouvons accepter que la maintenance d'un établissement pénitentiaire repose uniquement sur le sens du devoir de quelques agents.

Nos personnels administratifs ne sont pas davantage épargnés.

Eux aussi accomplissent chaque jour un travail indispensable dans des conditions devenues particulièrement dégradées. Malgré une charge administrative toujours plus importante, et une évolution des missions continue, ils continuent d'assurer le fonctionnement de l'établissement avec un grand professionnalisme.

Et malgré cela, ils découvrent cette année une diminution de leur Complément Indemnitaire Annuel.

Quel message leur est envoyé ?

Alors même que chacun reconnaît leur investissement, leur disponibilité et leur engagement, ils voient leur reconnaissance financière diminuer.

Il est difficile d'y voir autre chose qu'un profond découragement adressé à des personnels qui tiennent pourtant l'administration à bout de bras.

Enfin, derrière ces situations particulières, un constat s'impose.

Qu'il s'agisse du corps de surveillance, des personnels techniques ou des personnels administratifs, le problème est toujours le même : les missions augmentent, les exigences augmentent, les contraintes augmentent, mais les moyens humains et financier ne suivent plus.

Les agents ne demandent pas des discours, ils demandent simplement des effectifs suffisants, des organisations réalistes et une reconnaissance à la hauteur de leur engagement.

FO Justice Val de Reuil continuera à porter cette exigence avec constance, parce qu'il n'est plus possible de considérer comme normales des conditions de travail qui, depuis trop longtemps, ne le sont plus.

Val de Reuil, le 26 juin 2026

